



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

forfait hospitalier

Question écrite n° 26506

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la hausse du forfait hospitalier dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2004. Cette hausse, qui devrait être équivalente à 10 %, touchera la grande majorité des assurés sociaux. En effet, les personnes se situant juste au-dessus du seuil d'accès à la CMU seront concernées, d'autant que la plupart ne disposent pas d'assurance complémentaire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir revoir cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26506

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7971

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)